

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1382**présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'absence de consensus scientifique sur les questions environnementales, le caractère très général de ces dispositions risque de permettre l'insertion et la transmission auprès de notre jeunesse d'une forme de propagande idéologique qui manque parfois de nuance et d'exactitude. Par ailleurs, il apparaît que l'éducation et la sensibilité environnementale sont des notions qui doivent être transmises au sein de la sphère familiale par l'éducation et non pas l'instruction de l'éducation nationale dont on sait combien la pluralité, qui doit pourtant faire l'honneur de notre démocratie, lui manque sur ces questions.